

ASSOCIATION LE PARC

12 rue Anne Boivent

35300 FOUGERES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

AEC Commissariats
Cocerto Audit
24 rue de la Rigourdière - CS 41738
35151 Cesson - Sévigné Cedex
02 99 83 87 88
rennes@cocerto.fr

Membre indépendant du groupement EAI International
Société par Actions Simplifiée de commissariat aux Comptes au capital de 40 000 €
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique - 335 211 837 RCS Nantes

www.cocerto.fr

ASSOCIATION LE PARC
12 rue Anne Boivent
35300 FOUGERES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres Adhérents,

I.- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE PARC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

AEC Commissariats
Cocerto Audit
24 rue de la Rigourdière - CS 41738
35517 Cesson Sévigné Cedex
02 99 83 87 88
rennes@cocerto.fr

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d’émission de notre rapport.

III.- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d’ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la méthode de comptabilisation et l’évaluation des fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres adhérents.

V. – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cesson Sévigné
Le 17 juin 2024

Pour la société
AEC COMMISSARIATS – Cocerto Audit


Yves BOUTRUCHE
Commissaire aux comptes

Association Le Parc

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	27 612	26 323	1 289	3 723
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	27 612	26 323	1 289	3 723	
	Immobilisations corporelles	Terrains	432 384	3 369	429 014	429 314
		Constructions	10 424 582	7 440 490	2 984 092	3 247 531
		Inst. techniques, mat.out. industriels	3 658 436	2 627 893	1 030 543	1 011 007
Immobilisations corporelles en cours		1 111 659		1 111 659	150 005	
Avances et acomptes						
TOTAL	15 627 063	10 071 753	5 555 310	4 837 859		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	200 845		200 845	200 845	
	Prêts	403 923		403 923	378 576	
	Autres	2 825		2 825	2 825	
	TOTAL	607 594		607 594	582 247	
Total I		16 262 271	10 098 076	6 164 194	5 423 830	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	525 862	78 761	447 100	337 226
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	1 091 195		1 091 195	439 245
	TOTAL	1 617 058	78 761	1 538 296	776 472	
	Divers	Valeurs mobilières de placement	5 799 255		5 799 255	6 739 344
		Instruments de trésorerie				
Disponibilités		1 646 887		1 646 887	1 395 601	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		54 023		54 023	29 836	
Total II		9 117 225	78 761	9 038 463	8 941 255	
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		25 379 496	10 176 838	15 202 658	14 365 085	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Association Le Parc

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	940 563	940 563
	Fonds propres complémentaires	281 138	281 138
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	3 881 992	3 637 904	
<i>Dont réserves des Activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	3 478 069	3 259 328	
Report à nouveau	265 221	294 108	
<i>Dont Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	65 236	51 529	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	184 815	189 854	
<i>Dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	184 815	189 854	
Situation nette (sous-total)	5 553 731	5 343 569	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	200 345	206 810	
Provisions réglementées	753 445	618 852	
Total I	6 507 523	6 169 232	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	4 078 573	3 444 068
	Total II	4 078 573	3 444 068
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	139 590	139 721
	Total III	139 590	139 721
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	2 102 602	2 358 485
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	325 000	325 000
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	580 268	596 005
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 066 087	1 121 445
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	164 827	
	Autres dettes	49 090	47 160
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	189 094	163 965	
Total IV	4 476 971	4 612 063	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		15 202 658	14 365 085
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

A.E.C. Commissariats

Cocerto Audit

333 211 837 RCS Nantes

Association Le Parc

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Ventes de prestations de service	116 171	138 416
	<i>dont parrainages</i>		
	<i>dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	13 322 442	12 176 703
	<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	5 882	1 540	
Contributions financières	2 500	9 425	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	71 433	79 813	
Utilisations des fonds dédiés	284 850	84 467	
Autres produits	51 307	71 577	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	13 854 587	12 561 943
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	3 092 667	2 904 757
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	762 659	702 350
	Salaires et traitements	5 999 421	5 727 039
	Charges sociales	2 256 063	2 180 898
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	470 794	441 354
	Dotations aux provisions	82 053	31 671
	Reports en fonds dédiés	919 356	366 847
	Autres charges	103 205	4 861
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	13 686 221	12 359 780
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	168 366	202 163

Association Le Parc

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	154 714	29 601
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	154 714	29 601
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	27 695	32 342
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	27 695	32 342
2. Résultat financier (III-IV)		127 019	-2 740
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		295 385	199 422
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	44 187	17 816
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	44 187	17 816
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	140 660	22 955
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	140 660	22 955
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		-96 473	-5 139
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		14 097	4 429
Total des produits (I + III + V)		14 053 489	12 609 361
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		13 868 673	12 419 507
EXCÉDENT OU DÉFICIT		184 815	189 854
<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		<i>184 815</i>	<i>189 854</i>
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		11 328	9 600
Total		11 328	9 600
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole		11 328	9 600
Total		11 328	9 600

Association Le Parc

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023

Table des matières

1	Objet social	4
2	Faits caractéristiques d'importance significative de l'exercice	5
3	Principes et méthodes comptables	6
3.1	Principes généraux	6
3.1.1	Changements d'estimation	6
3.1.2	Corrections d'erreurs	6
3.1.3	Dérogations	6
4	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	7
4.1	Actif immobilisé	7
4.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	8
4.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	8
4.1.3	Modalités d'amortissements	9
4.1.4	Informations relatives aux filiales et participations	9
4.1.5	Informations relatives aux prêts	9
4.2	Fonds propres	10
4.2.1	Tableau de variation des fonds propres	11
4.2.2	Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée	12
4.2.3	L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire	12
4.2.4	Subventions d'investissement	13
4.3	Fonds reportés et dédiés	14
4.3.1	Fonds dédiés	14
4.4	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	16
4.5	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	17
4.5.1	État des créances par échéances	17
4.5.2	Etat des dettes par échéances	18
4.5.3	Charges à payer	19
4.5.4	Produits à recevoir	19
5	Compte de résultat	20
5.1	Ventilation des produits d'exploitation	20
5.2	Résultats par activité ou établissement	20
5.3	Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux	21
5.4	Résultat financier	21
5.5	Résultat exceptionnel	21

6	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	22
6.1	Honoraires des commissaires aux comptes	22
6.2	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	22
6.3	Informations relatives à l'effectif	22
6.4	Dettes garanties par des sûretés réelles	22
6.5	Provisions pour engagements de retraite et avantage assimilés	23
6.6	Bénévolat	23

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

- La promotion de la personne handicapée et en cela fidèle à son histoire, de la personne atteinte de troubles de l'ouïe et de la parole, avec et sans trouble associé.
- La gestion et, éventuellement, la reprise ou la création de structures sanitaires et sociales en rapport avec son objet.
- La mise en place et la signature de conventions de partenariat avec des entreprises d'économie sociale œuvrant à ces mêmes finalités et avec les collectivités publiques, organismes de contrôle de ses établissements.

L'association est composée des services ci-dessous :

- Institut Paul Cézanne
- C.A.M.S.P Farandole
- La Maison Bleue
- Résidence Robinson
- SSEFS Paul Cézanne
- Siège

2 Faits caractéristiques d'importance significative de l'exercice

Il n'y a pas eu de faits caractéristiques d'importance significative sur l'exercice.

3 Principes et méthodes comptables

3.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et du règlement ANC 2019-04 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Ils ont également été arrêtés conformément à l'instruction administrative M22 applicable aux établissements sociaux et médico-sociaux, relevant de l'article R. 314-1 CASF et l'article R. 314-81 du même code, modifiée par l'arrêté du 22 décembre 2015.

3.1.1 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

3.1.2 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

3.1.3 Dérogations

Tous les établissements ne gèrent pas l'indemnité de départ en retraite d'une manière identique.

Jusqu'au 31 décembre 2021, les indemnités de départs à la retraite des salariés de la Maison Bleue étaient provisionnées intégralement dans les comptes.

Avec le transfert de la Maison Bleue vers le secteur médico-social à compter du 01 janvier 2022, la provision IDR a été figée à la date du 31 décembre 2021. Elle sera reprise au fur et à mesure des prochains départs à la retraite.

Pour les autres établissements, l'association a externalisé la gestion des IDR pour un montant global de 422 916 € au 31 décembre 2023.

4 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

4.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 4.1.3.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont reportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

4.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	25 813	1 800		27 613
Immobilisations corporelles	14 564 001	1 207 189	144 126	15 627 064
Immobilisations financières	582 247	25 347		607 594
Total	15 172 061	1 234 336	144 126	16 262 271

4.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	22 089	4 234		26 323
Immobilisations corporelles	9 726 141	472 628	127 017	10 071 752
Immobilisations financières				
Total	9 748 230	476 862	127 017	10 098 075

4.1.3 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Taux
Agenc. Aménagements Terrains	Linéaire	3 ans
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 25 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

4.1.4 Informations relatives aux filiales et participations

À titre de placement à moyen terme, votre Association a souscrit des titres sous forme de parts sociales auprès de partenaires bancaires. Ces éléments figurent dans les montants des titres immobilisés sans que votre association dispose d'influence spécifique sur le fonctionnement des éléments investis. La notion de conservation à moyen terme justifie le classement en investissement financier. Ces éléments représentent 200 K€ sur l'exercice 2023.

4.1.5 Informations relatives aux prêts

Les prêts correspondent aux modalités de versement de la cotisation à l'effort de construction de l'Association pour les salariés. Les sommes feront l'objet d'un remboursement à horizon 20 ans selon les échéances des versements.

L'association n'a pas accordé d'autre prêts.

4.2 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

4.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 221 702				1 221 702
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	3 637 904	218 741	25 347		3 881 992
« dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	3 259 328				
Report à nouveau	294 108	-28 886			265 222
« dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	51 529				
Excédent ou déficit de l'exercice	189 854	-189 854	184 815		184 815
« dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »					
Situation nette	5 343 569	0	210 162		5 553 732
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	206 810			6 465	200 345
Provisions réglementées	618 852		134 593		753 445
TOTAL	6 169 232		344 755	6 465	6 507 522

(1) Précision prévue par l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérée par des personnes morales de droit privé à but non lucratif applicable aux exercices **ouverts à compter du 01/01/2020**, exercices pour lesquels l'article 151-1 prévoit « le résultat, le report à nouveau et les réserves des activités sociales et médico-sociales sont présentés séparément au passif (...) sur une ligne spécifique »

4.2.2 Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée

En tant qu'entité gestionnaire il est comptabilisé dans des comptes spécifiques de report à nouveau, le résultat de l'activité sociale et médico-sociale **sous gestion contrôlée** de ces établissements ajusté des deux éléments suivants :

- Les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ;
- Les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours.
- Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'entité.

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités propres de l'entité (acquis à l'entité)		199 985
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée :		
— Charges et produits dont la prise en compte est acceptée		6 000
— Charges rejetées, rejet objet d'un recours	161 554	
— Charges et produits dont la prise en compte est différée		220 791
Solde	161 554	426 776

4.2.3 L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire

Le CASF fixe les règles.

Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs.

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	184 815	189 855
Reprises du résultat antérieur (en + ou -) (1)		7 100
= Excédent ou déficit effectif global	184 815	196 955
Dont résultat effectif sous gestion propre (2)	-7 661	4 114
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	192 476	192 841

4.2.4 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Notre entité a choisi :

- De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1^{er} exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

Tableau des subventions d'investissements

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	701 194	13 374		714 568
Quotes-parts virées au résultat	494 384	19 839		514 223
Montant net en fonds propres	206 810	-6 465		200 345

4.3 Fonds reportés et dédiés

4.3.1 Fonds dédiés

Ces sommes sont rapportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « *Utilisations des fonds dédiés* » dans les Produits au compte de résultat.

L'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise que désormais à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles (provision réglementée dans comptes administratifs) ;
- Les autres contributions accordées, au cours de l'exercice ou dans le cadre de la réalisation d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyen, affectées par le financeur (autorité de tarification).

Ces fonds dédiés sont dénommés « *fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS* » et ainsi distingués dans le tableau ci-dessous. Ils fonctionnent selon les modalités prévues aux articles 132-3 à 132-4 du règlement précité.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	43 898	3 581	6 067			41 412	
<i>Taxe apprentissage investi</i>	<i>17 277</i>	<i>3 581</i>	<i>6 067</i>			<i>14 791</i>	
<i>Formation Elèves profs</i>	<i>26 621</i>					<i>26 621</i>	
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS	3 245 758	915 775	284 616			3 876 917	
<i>Contributions pour renouvellement des immobilisations CAMSP</i>	<i>183 598</i>	<i>771 200</i>	<i>3 600</i>			<i>951 198</i>	
<i>Aide et subvention ARS pour nouvel internat IES</i>	<i>1 116 132</i>		<i>72 158</i>			<i>1 043 974</i>	
<i>Aide et subvention ARS pour rénovation des locaux IES</i>	<i>451 872</i>					<i>451 872</i>	
<i>CNR pour subvention de fonctionnement</i>	<i>19 403</i>					<i>19 403</i>	
<i>Contribution financière pour le financement du Ségur non consommé</i>	<i>72 792</i>	<i>109 575</i>	<i>5832</i>			<i>176 535</i>	
<i>Projet Dui Lancelot 35</i>	<i>239 056</i>		<i>203 026</i>			<i>36 030</i>	
<i>Conseil Départemental : salle activité Résidence Robinson</i>	<i>1 162 905</i>	<i>35 000</i>				<i>1 197 905</i>	
Ressources liées à la générosité du public	154 412	5 832				160 244	
<i>Dons</i>	<i>154 412</i>	<i>5 832</i>				<i>160 244</i>	
TOTAL	3 444 068	925 188	290 683			4 078 573	

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

4.4 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	618 852	134 593		753 445
Provisions pour risques	51 555	26 251	26 383	51 423
Provisions pour pensions et obligations similaires	88 167			88 167
Total	758 574	160 844	26 383	893 035

Dont provisions réglementées :

— Provision pour réserve de trésorerie	490 958 €.
— Provision pour réserves plus-values sur actifs	92 807 €.
— Provision pour réserves plus-values éléments financiers	169 680 €.

4.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

4.5.1 État des créances par échéances

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	403 923		403 923
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	525 863	525 863	
	Autres	1 091 195	1 091 195	
Charges constatées d'avance		54 023	54 023	
TOTAL		2 224 653	1 671 081	403 923

Prêts Accordés en cours d'exercice	25 347
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

4.5.2 Etat des dettes par échéances

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	2 102 602	257 571	696 470	1 148 561
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		325 000		325 000	
Fournisseurs et comptes rattachés		745 096	745 096		
Dettes fiscales et sociales		1 066 088	1 066 088		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		49 091	49 091		
Produits constatés d'avance		189 095	189 085		
TOTAL		4 476 972	2 306 931	1 021 470	1 148 561

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	255 330
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personne physique à la clôture	

4.5.3 Charges à payer

Libellé	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 417
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	132 761
Dettes fiscales et sociales	688 240
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
	822 418

4.5.4 Produits à recevoir

	Montant
Usagers	
Redevables – Produits à recevoir	
Autres créances	1 082 246
Disponibilités	74 889
TOTAL	1 157 135

5 Compte de résultat

5.1 Ventilation des produits d'exploitation

Nature du produit	Montant
Ressources propres (cotisations, prestations de services, ...)	116 172
Subventions	8 857
Produits de la tarification	13 313 585
Legs, donations et assurance vie	5 882
Contributions financières	2 500
Autres produits	51 307
TOTAL	13 498 303

5.2 Résultats par activité ou établissement

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent
Association Le Parc	7 650.78	
C.A.M.S.P. Farandole		80 473.20
Institut Paul Cézanne	21 631.09	
La Maison Bleue		76 363.85
SSEFS Paul Cézanne		38 850.34
Résidence Robinson		18 409.70
Résultat de l'exercice		184 815.22

5.3 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux

	ASSO LE PARC	CAMSP	IES PAUL CEZANNE	MAISON BLEUE	RESIDENCE ROBINSON	S.S.E.F.S.PAUL CEZANNE	Total général
Résultat comptable 2023	-7 650,78	80 473,20	-21 631,09	76 363,85	18 409,70	38 850,34	184 815,22
Variation provision Congés payés		-479,00	10 805,00	1 552,00	-11 664,00	5 436,00	5 650,00
Résultat Comptes administratifs 2023	-7 650,78	79 994,20	-10 826,09	77 915,85	6 745,70	44 286,34	190 465,22

5.4 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 127 019 € au 31 décembre 2023.

	Charges	Produits
Revenus VMP et CAT		154 714
Escomptes obtenus		
Intérêts sur emprunts	27 695	
TOTAL	27 695	154 714

5.5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à -96 473 € au 31 décembre 2023 et se compose comme suit :

	Charges	Produits
Dotations/reprises sur amort. et provisions	140 661	
Cession d'éléments d'actifs		8 600
Quote-part subvention réintégrée		19 839
Autres exceptionnels		15 749
TOTAL	140 661	44 188

6 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

6.1 Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	6 769	
Au titre d'autres prestations		
Honoraires totaux	6 769	

6.2 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé à 185 644 € sur l'exercice 2023.

6.3 Informations relatives à l'effectif

En 2023 l'ETP moyen était de 184,87.

6.4 Dettes garanties par des sûretés réelles

Caution de	Montant de la caution	Nature	Capital restant dû
Conseil Général de Rennes : 100 % jusqu'au remboursement des crédits	609 796 €	Construction Résidence Robinson - Emprunt contracté en 2002	112 176 €
Mairie de Fougères : 50 % du total des emprunts contractualisés sur une période de 300 mois	1 447 350 €	3 emprunts pour le financement du nouvel internat contractualisés en 01/2017	932 538 € 108 217 € 931 559 €

6.5 Provisions pour engagements de retraite et avantage assimilés

Etablissement	Estimation droits acquis en € au 31/12/2023 au titre des indemnités de départ à la retraite	Montant provisionné en € dans les comptes au bilan 31/12/2023	Montant externalisé en € auprès d'organismes au bilan au 31/12/2023	% des droits provisionnés ou externalisés / droits acquis au 31/12/2023	Engagement hors bilan non externalisés et non provisionnés au 31/12/2023
IES Paul Cézanne	396 347	Néant	242 745	61.25 %	153 602
Maison bleue	55 851	88 167	Néant	100 %	-32 316
Résidence Robinson	51 984	Néant	48 682	93.65 %	3 302
CAMSP Farandole	50 306	Néant	60 086	119.44 %	-9 780
SSEFS Paul Cézanne	160 872	Néant	71 403	44.38 %	89 469
TOTAL	715 360	88 167	423 096	59.11%	204 277

L'engagement de retraite est calculé en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite :

- Taux d'actualisation : 3.50 % ;
- Taux d'évolution des rémunérations : 2,50 % ;
- Taux de charges sociales : 50 % pour les non-cadres et 60 % pour les cadres ;
- Âge de départ à la retraite : 64 ans.

6.6 Bénévolat

Le temps passé par les bénévoles au sein de l'Association s'élève à 354 heures.

Sur une base de 32 € de l'heure, le montant serait de 11 328 €.